

## Objet : Rappel des modalités d'envoi de vos factures à la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse

Madame, Monsieur,

Pour faciliter le traitement rapide de vos factures, nous attirons votre attention sur le fait qu'il est impératif d'indiquer sur celles-ci, outre les mentions générales obligatoires (date, n°SIRET, n°individuel d'identification à la TVA, taux de TVA, prix, désignation de la prestation, RIB), la **référence du numéro d'engagement** ainsi **que le code service** figurant soit sur le bon de commande soit directement communiqué par le service commanditaire.

### Exemple de n°d'engagement figurant sur un bon de commande :

**11240003**

**11** pour le numéro du service commanditaire (*ce numéro correspond également au code service à renseigner sur le portail CHORUS*)

**24** pour l'année 2024

**0003** pour la numérotation de la commande (automatique)

### Exemple de n°d'engagement directement communiqué par le service commanditaire

**1124-0003**

**11** pour le numéro du service commanditaire (*ce numéro correspond également au code service à renseigner sur le portail CHORUS*)

**24** pour l'année 2024

**0003** pour la numérotation de la commande (automatique)

**Les - doivent également être saisis**

**Toute facture réceptionnée sans référence au numéro d'engagement et au code service ne pourra être traitée et vous sera adressée en retour.**

### **Comment transmettre vos factures dématérialisées ?**



<https://chorus-pro.gouv.fr>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'ensemble des fournisseurs et prestataires des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont concernés par **l'obligation de transmission dématérialisée des factures** prévues par l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014.

Outre les gains financiers d'édition et d'envoi postal, cette procédure, respectueuse de l'environnement, vous permet de suivre directement l'état d'avancement du traitement de vos factures. Par ailleurs, elle permet de limiter le risque de faux ordres de virement, préjudiciables à la fois aux collectivités et aux entreprises. **Nous vous incitons fortement à opter dès maintenant pour cette solution.**

Pour déposer vos factures sur le portail CHORUS, vous devez vous munir de trois informations, qui figurent sur le bon de commande ou vous sont communiquées directement par le service commanditaire :



- **Le numéro d'engagement**
- **Le code service**
- **Le code SIRET du budget concerné de Grand Bourg Agglomération**

Les références de la facture électronique apparaissent en bas du bon de commande

Merci de faire figurer impérativement sur votre facture (en un seul exemplaire) le numéro **01240095** du présent bon de commande, vos numéros BIC et IBAN, la référence du marché (si la facture concerne un marché).  
Vous devez envoyer vos factures dématérialisées sur le portail de Chorus Pro à l'adresse <https://chorus-pro.gouv.fr/> (obligation au 01/01/2020)  
Merci de renseigner sur le portail le numéro de SIRET **20007175100016**, le code service **01** et le numéro de commande **01240095**

Seules les références en rouge sont demandées. Les autres références n'ont pas à être renseignées.

**Toute facture déposée sur le portail CHORUS sans les informations requises ci-dessus ne pourra être traitée.**

Nous vous invitons à diffuser ces informations dans vos services afin de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon traitement de vos factures

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées

Le Directeur des Finances

Niels MARIAT